

*A détacher et à retourner à la Chambre d'Agriculture de la Manche
avant le 15 septembre 2017.*

Nom :
 Adresse (où vous recevrez notre courrier) :

 Tél. (indispensable) : Port. (recommandé) :

Date de livraison (secteur du Saint-Lois) : le samedi 2 décembre 2017

Essences	Quantités par multiple de 5 (soit, 5, 10, 15...)	<input type="checkbox"/> Je demande l'aide de 1 € par plant, réservée aux plantations réalisées sur le territoire de SAINT-LO AGGLO. Celle-ci est à déduire du coût du plant, dans la limite de 100 plants aidés, soit 100 euros d'aide au maximum ⁽³⁾ (règlement des plants à la commande).	
Aulne glutineux (RN-50-80)		Prix unitaire TTC	Montant à régler
Châtaignier (RN-50-80)			
Chêne pédonculé (RN-50-80)			
Erable sycomore (RN-50-80)			
Troène sauvage (RN-50-80)			
Hêtre (RN-50-80)			
Merisier (RN-50-80)			
Charme (RN-50-80)			
Noisetier (RN-50-80)			
Erable champêtre (RN-50-80)			
Prunier myrobolan (RN-50-80)			
Tilleul des bois (RN-50-80)			
Total plants (20 au minimum)		X 1,30 € /plant	
Fournitures			
Dalles de paillasses		X 1,00 € /unité	+
Gaines de protection lapins ⁽²⁾		X 0,40 € /unité	+
Gaines de protection chevreuils ⁽²⁾		X 1,00 € /unité	+
^{(2) tuteurs non fournis}	Déduction de l'aide de 1€ par plant aidé⁽³⁾ :		-
	Total TTC à régler⁽³⁾		

⁽³⁾ Règlement « du total à régler TTC » à joindre impérativement à la commande par chèque émis à l'ordre de la FABM* (encaissement à partir du 1^{er} octobre).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et accompagne ma commande du règlement « total à régler TTC » correspondant.

Commune de plantation :

Fait à

le

Signature :

*FABM : Fédération des Associations de Boisement de la Manche

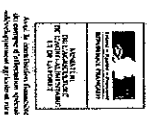
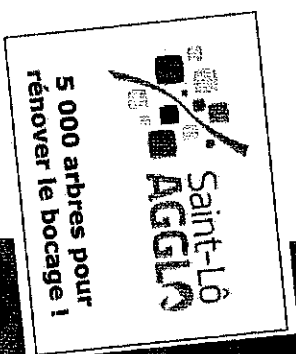


FABM
Association de Boisement
du Saint-Lois



Bon de Commande d'arbres et d'arbustes Plantations 2017-2018

Maintien des paysages bocagers



Comment participer ?

Cette opération consiste en la fourniture de :

- **Jeunes plants d'arbres** et d'arbustes aux origines adaptées pour le département de la Manche (plants en racines nues, de 2 - 3 ans, d'une hauteur d'environ 50 à 80 cm),
- **Dalles de paillasses biodégradables** (50 cm x 50 cm),
- **Protections (filets) gibier** contre les chevreuils, lièvres et les lapins. (Tuteurs non compris : prévoir 2 tuteurs par filet pour le maintien. Hauteur = 1,50 m chevreuil et 0,80 m lapins)

Commandes possibles par multiples de 5 et à partir de 20 plants pour tout type de plantations et sans limite maximale :

- Création ou rénovation de haies bocagères,
- Création de bosquets,
- Haie taillée de Hêtres ou Charmilles,
- Alignement d'arbres.

Pour bénéficier de l'opération, il vous suffit de compléter, de détacher et de renvoyer le formulaire d'inscription ci-joint accompagné **obligatoirement du chèque de règlement** correspondant à la commande (faute de règlement à la commande, celle-ci ne sera pas prise en compte).



Pour encourager la plantation de haies bocagères au cours de l'hiver 2017/2018 sur son territoire, SAINT-LO AGGLO apportera une aide de 1€ par plant commandé (dans la limite de 100 plants aidés par bénéficiaire et des 5 000 premiers arbres commandés).

Conseil à la commande d'arbres : une permanence est organisée par la CAUE et la Chambre d'agriculture de la Manche, le **8 septembre après-midi** (gratuit et sur rendez-vous). Elle est proposée aux personnes qui souhaitent réaliser une plantation dans le cadre de cette opération (aide à la commande, choix des essences, paysage ...). A partir de photos, de plans et de l'envie de s'inscrire dans les paysages du Saint-Lois, vous serez conseillés, orientés et aidés pour votre projet. Inscription préalable au 02 33 06 49 91.

LA LIVRAISON DES PLANTS EST PREVUE SAMEDI 2 DECEMBRE 2017

Un courrier d'information vous sera adressé 2 semaines avant la remise des plants afin de vous préciser le lieu et les modalités de la distribution.

Les commandes seront livrées en sacs individuels. Les arbres devront être plantés dans la semaine suivant la livraison. Au-delà, pour conserver leur fraîcheur, ils devront être mis en jauge. Les techniciens bocage se tiendront à votre disposition le jour de la livraison pour vous conseiller.

Pour faciliter votre choix...

Essence	Catégorie		Distance de plantation mètre	Hauteur adulte mètre	Ecologie et adaptation
	arbruste	haut-jet			
Aune glutineux	X	X	3	15 à 20	Sols hydromorphes** (prés humides, bord de cours d'eau), remplace avantageusement le Peuplier dans les terrains frais et très humides.
Châtaignier	X	X	3 à 6	15 à 25	Sols assez riches, sans hydromorphes, sans calcaire. Tolère les embruns.
Chêne pédonculé		X,	4 à 8	15 à 25	Large amplitude écologique mais préfère les sols bien alimentés en eau. C'est le Chêne de nos haies champêtres.
Erbule sycamore	X	X	3 à 6	15 à 20	Sols bien aérés et frais mais sans excès d'eau. Tolère les embruns.
Troène sauvage	X		1	2 à 3	Sols basiques à légèrement acides. Plante mellifère pour haie libre ou taillée en mélange, naturellement présente dans le bocage. Feuillage semi-persistant..
Hêtre		X	0,5* à 6	1 à 30	Large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie, possibilité de le conduire en haie taillée monospécifique.
Mertier		X	3 à 6	15 à 20	Sols profonds riches et à bonne rétention en eau mais craint l'hydromorphie.
Tilleul des bois	X	X	3 à 6	20 à 30	Espèce rustique même sur sols difficiles (sols frais à secs) sans hydromorphie.
Charme	X		0,5* à 1	1 à 10	Sols secs à frais, idéal pour réaliser une haie taillée de charmille, bon effet brise-vent, excellent bois de chauffage. Feuillage marcescent.
Noisetier	X		1	2 à 4	Espèce à large amplitude écologique mais craint l'hydromorphie.
Erbule champêtre	X		1	8 à 12	Arbuste haut et tolère les sols secs.
Prunier myrobolan	X		1	3 à 5	Espèce à large amplitude écologique, tolère les embruns, produit des Prunes comestibles de la taille des Mirabelles.

NB : compte tenu d'une maladie actuellement émergente sur le Frêne (Chalara fraxinea), le Frêne n'est pas proposé en commande cette année.

***distance préconisée entre les plants pour réaliser une haie taillée de type charmille ou hêtre.*

*** Hydromorphie : sol ou se produit un engorgement d'eau, temporaire ou permanent.*

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Stéphane PESTEL - Eddy CLERAN - Diane DECHANTELOUP

Tél. 02 33 06 49 91 - Fax 02 33 06 49 99

e-mail : ddechanteloup@manche.chambagri.fr

Brochure disponible sur le site Internet www.chambre-agriculture-50.fr

rubrique **environnement**

Commande à retourner sous enveloppe suffisamment affranchie à la :
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MANCHE - Equipe BOISEMENT
Maison de l'Agriculture - Avenue de Paris - 50009 SAINT-LO cédex

Avant le 15 septembre 2017